

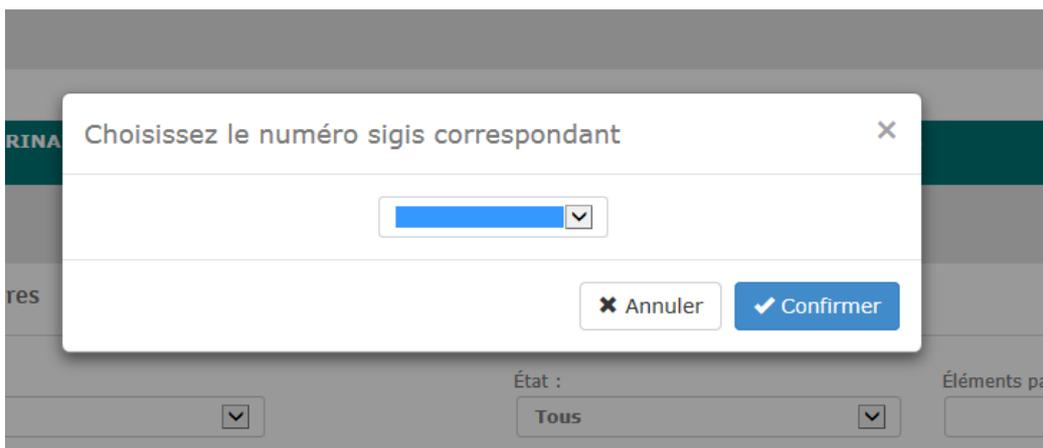
Aide à la déclaration ou à la modification ASN

Lien pour réaliser la modification ASN : <https://teleservices.asn.fr>

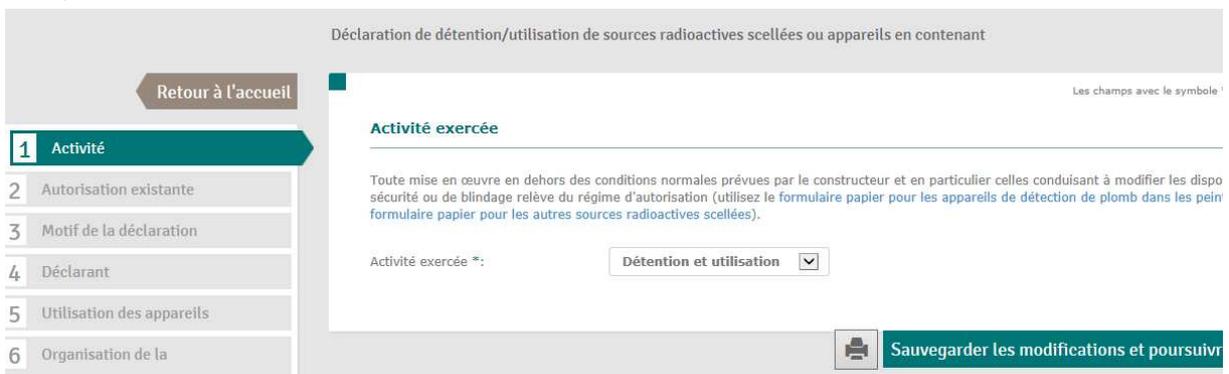
Accueil -> Activités industrielles -> Déclaration de détention / utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant



Sélectionné votre numéro sigis pour une modification de déclaration ASN



Etape 1 : Choisir : Détention et utilisation



Etape 2 : Existence d'une autorisation : Non

Retour à l'accueil

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Existence d'une autorisation

Exercez-vous, au sein de l'établissement, une activité nucléaire mettant en œuvre des sources radioactives relevant du régime d'autorisation en application de l'article R. 1333-118 et suivants du code de santé publique ?

Existence d'une autorisation * :

Page précédente

Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement

Page suivante

- Etape 3 : Pour la modification de la déclaration
 cocher les cases correspondantes à votre modification
 Case n°1 : Responsable d'activité, établissement, chef d'établissement
 Case n°2 : Source, Mbq, Lieu de détention

Retour à l'accueil

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Déclaration

Nature de la déclaration * :

N° SIGIS de la précédente déclaration * :

N° du précédent récépissé * :

Motif de la modification * : Changement concernant le déclarant
 Modification des installations couvertes par la précédente déclaration

Reportez vos modifications à la page "Déclarant".

Page précédente

Page suivante

Etape 4 : Coordonnées Déclarant, Etablissement, Adresse ...

Retour à l'accueil

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)

Le déclarant est le responsable de l'activité nucléaire envisagée.

Qualité * :

Civilité * :

Nom * :

Prénom * :

Téléphone * :

Courriel du déclarant * :

Fonction * :

Établissement

Pour rappel, les informations ci-dessous concernent l'établissement dans lequel vous exercez une activité nucléaire.

Dénomination ou raison sociale *:	<input type="text"/>
Statut juridique *:	Société à responsabilité limitée (SARL) <input type="button" value="v"/>
N° SIRET *:	<input type="text"/>
Adresse *:	<input type="text"/> ?
Code postal *:	<input type="text"/>
Code cedex :	<input type="text"/>
Ville *:	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices *:	<input type="text"/> ?
Site Internet :	<input type="text"/>

Chef d'établissement

Civilité *:	M. <input type="button" value="v"/>
Nom *:	<input type="text"/>
Prénom *:	<input type="text"/>
Courriel *:	<input type="text"/>

[Page précédente](#)[Page suivante](#)

Etape 5 : Activités MBq

Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

[Retour à l'accueil](#)

1 Activité

2 Autorisation existante

3 Motif de la déclaration

4 Déclarant

5 **Utilisation des appareils**

6 Organisation de la radioprotection

7 Finalisation de la déclaration

Activité

Type d'activité *: **Utilisation de sources scellées à des fins industrielles ou scientifiques**

Catégorie (utilisation principale) *: **Détection de plomb dans les peintures**

57Co

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
57Co	444	444	1	1

[Ajouter une nouvelle ligne](#)

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? *: Oui Non

Les opérations de transport comprennent :

- l'acheminement de colis de substances radioactives,
- le chargement ou le déchargement de colis de substances radioactives y compris sur les plateformes logistiques, dans les aéroports et les ports,

Si plusieurs appareils :

444MBQ X nombre d'appareil (888MBq pour 2, 1332 Mbq pour 3) EXEMPLE :

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
57Co	888	888	2	2

[Ajouter une nouvelle ligne](#)

Pour une adresse de détention et d'utilisation différente de l'adresse mentionnée, à l'étape 4 ajouter une ligne avec l'adresse.

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? *: Oui Non

Les opérations de transport comprennent :

- l'acheminement de colis de substances radioactives,
- le chargement ou le déchargement de colis de substances radioactives y compris sur les plateformes logistiques, dans les aéroports et les ports,
- la manutention de colis de substances radioactives réalisée après le chargement du colis sur son site d'expédition et avant son déchargement sur son site de réception, réalisées pour les transports par voie terrestre (route, rail, voies de navigation intérieure) dont tout ou partie se déroule sur le territoire national, ou par voie maritime et comportant une escale dans un port français ou par voie aérienne et, comportant une escale dans un aéroport français.

Cf. article 1 de la décision n° 2015-DC-0503 de l'ASN du 12 mars 2015 relative au régime de déclaration des entreprises réalisant des transports de substances radioactives sur le territoire français. Les opérations de transport non réalisées en compte propre sont à télédéclarer dans le formulaire "Déclaration d'activité des transporteurs et entreprises chargeant, déchargeant et manutentionnant des colis de substances radioactives (Recensement des sociétés de transport)".

Source(s) *:

Local et service de détention ou d'utilisation au sein de l'établissement déclaré en page 4. Si l'établissement est différent, merci de faire une déclaration distincte.

[Ajouter une nouvelle ligne](#)

Etape 6 : Personne compétente en radioprotection (PCR)

Retour à l'accueil
Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

- 1 Activité
- 2 Autorisation existante
- 3 Motif de la déclaration
- 4 Déclarant
- 5 Utilisation des appareils
- 6 Organisation de la radioprotection**
- 7 Finalisation de la déclaration

Conseiller en radioprotection 1

Civilité *:

Nom *:

Prénom *:

Téléphone *:

Courriel *:

Statut *:

D'après le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants :
 « Jusqu'au 1er juillet 2021, les missions du conseiller en radioprotection prévues à l'article R. 4451-123 du code du travail dans sa rédaction résultant du présent décret peuvent continuer à être confiées à une personne compétente en radioprotection interne ou externe à l'établissement, dans les conditions prévues par les articles R. 4451-107, R. 4451-108, et R. 4451-109 du code du travail dans leur rédaction en vigueur avant la publication du présent décret. »

Le responsable d'une activité nucléaire doit désigner au moins un conseiller en radioprotection. Ce conseiller en radioprotection est actuellement :

- Soit une personne physique interne à l'établissement, dénommée « personne compétente en radioprotection », choisie parmi les personnes de l'établissement où s'exerce l'activité nucléaire ;
- Soit une personne externe à l'établissement. En effet, la personne morale (visée par l'article R. 1333-18 du code de la santé publique), dénommée « Organisme compétent en radioprotection » (OCR) et dont la compétence sera attestée par une certification, ne se substituera qu'à terme (au plus tard au 1er juillet 2021) au dispositif actuel permettant d'externaliser les missions de conseiller en radioprotection vers une personne physique.

Etape 7 : Finalisation de la déclaration

Retour à l'accueil
Les champs avec le symbole * sont obligatoires.

- 1 Activité
- 2 Autorisation existante
- 3 Motif de la déclaration
- 4 Déclarant
- 5 Utilisation des appareils
- 6 Organisation de la radioprotection
- 7 Finalisation de la déclaration**

Finalisation de la déclaration

*: Dans le cas d'une source de rayonnements ionisants mobile, le responsable de l'activité nucléaire tient à la disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire la liste des lieux où la source mobile est utilisée.

*: Le déclarant tient en permanence à disposition des autorités compétentes et des organismes agréés chargés des contrôles de radioprotection ou de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les justificatifs attestant de l'exactitude des informations de sa déclaration.

*: Le déclarant confirme que les prescriptions générales imposées pour que l'exercice de ses activités relève du régime de la déclaration sont respectées.

Détenez-vous d'autres sources Oui inférieures aux seuils? *: Non

Page précédente
Terminer la saisie

Sauvegarder les modifications et poursuivre ultérieurement

Une fois la déclaration terminée, vous allez recevoir un mail de confirmation avec en pièce jointe les renseignements que vous avez indiqués.
 Vous recevrez dans un second temps un deuxième mail avec le récépissé de la déclaration ASN.
 Merci de nous transmettre cette déclaration dès réception.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 01 75 64 09 90 afin de vous aider sur votre déclaration ASN.